

M. THOMAS: Et, en conséquence, à diminuer les prix.

M. VOSS: Oui.

M. THOMAS: Et, vice-versa, est-ce qu'une hausse des salaires au Canada tendrait à restreindre le champ de votre exploitation au Canada, et en conséquence ferait augmenter les prix des machines agricoles?

M. VOSS: C'est bien vrai et nous sommes vulnérables à cet égard maintenant, surtout du point de vue du grand nombre de machines que nous fournissons aux États-Unis. Nous faisons face à une concurrence vive. La réponse à votre question est un oui catégorique.

Il vous intéressera peut-être de savoir—et certains d'entre vous se le rappelleront sans doute—qu'en 1947 notre société a fait un grand effort et a réduit les prix de la plupart de ses machines; elle a fait beaucoup de publicité à ce sujet. M. Fowler McCormick a fait alors sa fameuse déclaration: tout prix est trop élevé s'il peut être réduit. A ce moment-là, il s'est dit, je crois, que la tendance inflationniste ne se continuerait probablement pas. Cependant, la situation a évolué et les prix ont monté tous les ans, de sorte que tout le monde a oublié cette déclaration. Cependant, c'était un effort déterminé en vue de contenir la hausse des prix.

M. THOMAS: Je désire poser une autre question. Quel est le capital immobilisé par employé dans l'entreprise canadienne?

M. VOSS: Je répondrai à votre question en disant que l'actif utilisé en 1960 s'établit à \$12,500 en moyenne pour chaque employé, non seulement les ouvriers d'usine, mais les employés touchant des appointements, les employés des bureaux régionaux, tout le monde. Je crois que votre question visait surtout les ouvriers d'usine, monsieur Thomas.

M. THOMAS: Pas nécessairement. Je préfère comprendre tous les employés. C'est un peu plus simple.

M. VOSS: Eh bien, le montant est de \$12,500. Il s'applique à l'ensemble des employés et il est tiré du rapport annuel.

M. RAPP: A la page 8 de votre mémoire, vous dites qu'à vos établissements d'Hamilton vos impôts sur vos biens immeubles et vos taxes d'affaires accusent une augmentation de 268 p. 100. C'est une hausse formidable. J'aimerais savoir si cette augmentation vient de ce que le volume de vos affaires a augmenté ou que vos biens immeubles sont plus considérables, ou d'une hausse du taux de l'impôt à Hamilton?

M. GAY: Elle est attribuable à une hausse du taux de l'impôt.

M. RAPP: Alors cette augmentation de 268 p. 100 ne dépend pas tant de ce que votre volume d'affaires a augmenté, mais simplement de ce que le conseil municipal d'Hamilton a augmenté son taux d'imposition. Y a-t-il eu trois augmentations depuis 1949?

M. GAY: Il y a environ cinq ans, on a effectué une révision importante de l'évaluation de toute la ville d'Hamilton; mais je ne saurais vous dire combien, comme conséquence de cette révision, la valeur de nos biens immobiliers a augmenté par rapport à l'évaluation globale de la ville d'Hamilton.

M. VOSS: Les fonctionnaires de notre service de la trésorerie m'ont dit que cette augmentation n'avait aucun rapport avec le volume de nos affaires, et que nos biens immeubles étaient identiques.

M. GAY: Il y a aussi le pourcentage des affaires par rapport aux impôts sur les immeubles.

M. MANDZIUK: Votre évaluation n'a pas augmenté?

M. GAY: Il se peut que cette augmentation n'ait aucun rapport avec le volume des affaires.